ART. 6 N° CL268

## ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CL268

présenté par M. Popelin, rapporteur

## **ARTICLE 6**

À l'alinéa 7, substituer au mot :
« celle-ci »
les mots :
« cette personne ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.